



Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-troisième session

Supplément n° 5B (A/63/5/Add.2)

6 octobre 2008

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rectificatif

1. Chapitre IV, Notes afférentes aux états financiers

Remplacer le paragraphe 43 actuel par le texte suivant :

43. Le rapport de l'actuaire-conseil engagé pour mettre à jour l'évaluation au 31 décembre 2007 n'était pas disponible au moment de la publication des présents états financiers. Cependant, cet expert a fourni des éléments préliminaires indiquant que l'obligation financière à la charge de l'UNICEF a considérablement augmenté et qu'au 31 décembre 2007 le montant à payer s'élevait au total à 482,7 millions de dollars.

2. Chapitre IV, Notes afférentes aux états financiers

À la suite de la note 22, paragraphe 50, *insérer* une note 23 nouvelle, ainsi qu'un paragraphe 51 nouveau ainsi conçus :

Note 23

Contrat de location

51. L'UNICEF est locataire de la United Nations Development Corporation (UNDC) pour un immeuble dénommé « Three UN Plaza », ainsi qu'il est spécifié dans le contrat de location conclu entre les parties en date du 13 août 1984 et l'avenant à ce contrat en date du 11 janvier 1994. Le loyer de base, à l'exclusion des hausses de charges, est fixé aux alentours de 5,9 millions de dollars par an et la durée du bail va jusqu'à 2026. À l'expiration du contrat de location, l'UNICEF pourra devenir propriétaire du « Three UN Plaza » pour la somme de 1 dollar s'il remplit les conditions de séjour continu et ininterrompu dans l'immeuble et de maintien de son siège mondial à New York jusqu'en 2026. Au 31 décembre 2007, l'UNICEF avait payé en vertu de ce contrat de location un montant total de 82 millions de dollars, et il lui reste encore à verser 109 millions de dollars à ce titre entre 2008 et 2026.

et renuméroter les notes et paragraphes suivants en conséquence.

